Maison de la Société Civile
crédibilité, innovation

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE AU BENIN

FONDS PISCCA

PROJETS INNOVANTS DE LA SOCIETE CIVILE ET DES COALITIONS D'ACTEURS

APPEL A PROJET 2018 - 2019
« INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES VULNERABLES AU BENIN »

La date limite de transmission de la Note d'Intention de Projet (NIP) est fixée au Jeudi 31 janvier 2019 à minuit

La date limite de transmission du Dossier de Projet (DP) est fixée au Mercredi 20 mars 2019 à minuit

TERMES DE REFERENCE

Table des matières

1. Contexte et justification p. 3

2. Qui peut répondre à cet appel à projets ? p. 3

3. Que doit contenir un projet soumis au PISCCA ? p. 4

   3.1 Domaines d'intervention éligible p. 4

   3.2 Spécificité du genre p. 5

   3.3 Domaines d'intervention non éligible p. 5

   3.4 Zone d'intervention p. 5

   3.5 Durée du projet p. 5

   3.6 Partenaires p. 6

   3.7 Modalités de financement p. 6

   3.8 Dépenses éligibles et non éligibles p. 7

4. Comment participer à l'appel à projets du PISCCA et quand présenter son projet ? p. 7

   4.1 1ère étape : du 14 décembre 2018 au 31 janvier 2019 (minuit) p. 7

   4.2 2ème étape : du 28 février 2019 au 20 mars 2019 (minuit) p. 9

5. Quels sont les critères de sélection ? p. 10

6. Récapitulatif du calendrier de l'appel à projets PISCCA 2019 p. 12

7. Besoin d'informations complémentaires p. 13

1. Contexte et justification

Depuis les Accords de Cotonou de juin 2000, les OSC béninoises ont démontré leur capacité à entretenir des liens étroits avec les communautés à la base, à mener des actions de proximité, à identifier des besoins pertinents des populations locales, à favoriser et promouvoir la participation citoyenne au niveau des communes.

Elles constituent, de ce fait, des points d'entrée particulièrement efficaces pour les autorités et les partenaires impliqués dans l'appui au développement local. De plus, les activités menées précédemment dans le cadre de la mise en place de fonds antérieurs (FSD, FASCS) ont démontré le dynamisme de la société civile à proposer des projets structurants et à monter en compétences.

Le présent fonds des « **Projets Innovants de la Société Civile et des Coalitions d'Acteurs (PISCCA)** » prend la suite du Fonds d'Appui aux Sociétés Civiles du Sud (FASCS) mis en place par l'Ambassade de France entre 2015 et 2018. Il est, à ce jour, le principal outil d'appui à la société civile béninoise porté par l'Ambassade de France.

Le dispositif PISCCA, en ciblant les OSC qui œuvrent en direction des populations vulnérables pour les encourager à proposer des projets innovants, permet de renforcer les capacités des OSC travaillant sur le champ de l'insertion, mais aussi d'attirer de nouvelles OSC à s'intéresser à cette problématique. Ce PISCCA d'insertion sociale et professionnelle des jeunes vulnérables au Bénin vise :

- au renforcement des capacités et de la mise en réseau de la société civile dans le développement d'actions pilotes concrètes sur le champ de l'insertion des jeunes vulnérables;
- à l'insertion sociale de jeunes vulnérables dans la société par des actions d'identification, de sécurisation et la mise en place d'accompagnements spécifiques ;
- à l'insertion économique par la formation, et/ou l'accès à une activité économique génératrice de revenus, en tant que condition nécessaire pour l'autonomie et l'insertion durable des jeunes vulnérables.

2. Qui peut répondre à cet appel à projets ?

L'appel à projets est ouvert aux OSC disposant de la personnalité morale de droit béninois, à but non lucratif :

- des associations ;
- des organisations non gouvernementales ;
- des fédérations ou groupements associatifs ;
- des réseaux ou plateformes d'organisations de la société civile.

La structure candidate doit être légalement constituée depuis au moins deux ans (être enregistré au moins depuis le 1er décembre 2016) et justifier d'expériences opérationnelles. Elle doit également prouver son bon fonctionnement statutaire et démocratique.

Les collectivités territoriales ainsi que les ONG françaises ou internationales ne sont pas éligibles.

3. Que doit contenir un projet soumis au PISCCA ?

3.1 Domaines d'intervention éligible

Les projets soumis porteront exclusivement sur l'**insertion sociale et professionnelle des jeunes vulnérables au Bénin**.

Le programme entend par « **jeunes vulnérables** » **les jeunes de 13 à 22 ans**, dont la situation est précaire du fait d'un manque de soutien familial, d'insertion scolaire et sociale, de fortes stigmatisations ou d'extrême pauvreté. Les bénéficiaires finaux des projets soumis au PISCCA doivent être:

- **Les jeunes orphelins, sans soutien familial, dans les rues ;**
- **Les jeunes victimes de violences, d'exploitation, de trafics et de traite ;**
- **Les jeunes travaillant dans des conditions dangereuses ;**
- **Les jeunes victimes ou en conflit avec la loi ;**
- **Les jeunes handicapés (déficience sensorielle, albinisme, etc.) ;**
- **Les filles vulnérables touchées par l'interruption de la scolarité, le mariage forcé et les grossesses précoces.**

Les projets devront s'inscrire, au choix, dans les composantes 1 ou 2 présentées ci-dessous :

Composante 1 : Projets promouvant l'appui immédiat à l'insertion professionnelle des jeunes vulnérables

- **Identifier, sécuriser et orienter les jeunes** : accompagnement social des plus vulnérables (accueil dans un environnement sécurisant, soutien psychologique, mise à disposition de matériels de compensation, etc.) et les aider à définir un projet de parcours individuel en adéquation avec le contexte économique local.

- **Proposer des formations courtes et un accompagnement à leur installation (auto-emploi ou emploi) :** formations courtes, opérationnelles et allocation de ressources matérielles pour commencer l'activité.

Composante 2 : Projets promouvant l'appui à l'insertion professionnelle des jeunes vulnérables à moyen terme

- **Identifier, sécuriser et orienter les jeunes** : accompagnement social des plus vulnérables (accueil dans un environnement sécurisant, soutien psychologique, mise à disposition de matériels de compensation, etc.) et les aider à définir un projet de parcours individuel en adéquation avec le contexte économique local.

- **Proposer des formations qualifiantes longues** (centres de formation professionnelle, stage de longue durée, apprentissage) : mise en œuvre un accompagnement à l'intégration des jeunes dans un dispositif de formations longues qualifiantes.

Le PISCCA est destiné à financer **des projets très opérationnels dont la pérennité est assurée par un mode de gestion durable sur lequel la structure candidate devra s'engager.** Seront privilégiés les **projets innovants,** porteurs de dynamiques de développement originales, susceptibles de créer un **effet de levier**. Une grande importance sera accordée aux **indicateurs de résultats présents dans les propositions,** qui devront être réalistes.

3.2 Spécificité du genre dans les projets

Le PISCCA fait de la réduction des inégalités de genre un objectif significatif. C'est pourquoi une attention particulière sera portée à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes filles vulnérables au Bénin. **Les jeunes filles vulnérables, qui agrègent les problématiques de la vulnérabilité avec les contraintes liées au genre, représenteront deux tiers (2/3) des populations ciblées dans le dispositif.**
NB : Les projets visant les jeunes filles vulnérables seront donc privilégiés.

3.3 Domaines d'intervention non éligible

Les projets s'inscrivant dans les domaines suivants ne sont pas éligibles:
- Les projets de construction ;
- Les projets à vocation culturelle ;
- Les projets à caractère d'urgence, d'infrastructures médicales et sanitaires ;
- Tout projet de développement économique à caractère purement lucratif, y compris agricole ;
- Les projets de plaidoyers.

3.4 Zone d'intervention

Le PISCCA pourra être mis en œuvre sur **l'ensemble du territoire béninois**, zones urbaines et zones rurales. Une attention particulière sera néanmoins portée aux zones les plus défavorisées, notamment les zones rurales, situées au Nord et à l'Est du pays.

3.5 Durée du projet

Concernant le présent appel à projets 2018-2019, la durée de mise en œuvre des projets proposés par les candidats ne pourra pas excéder **6 mois ou 2 phases de 6 mois** selon les guichets sélectionnés.
A noter qu'il y aura un second appel à projets 2019 – 2020 pour sélectionner une seconde vague de projets limités à 6 mois.

3.6 Partenaires

Le PISCCA s'attache à soutenir des **projets multi-acteurs**. Seront privilégiées les OSC travaillant en synergie avec d'autres acteurs, et aux projets définis en collaboration avec les autorités locales, les centres de promotion sociale, les entreprises locales, etc.

Il est recommandé aux porteurs de projet d'identifier les acteurs et les espaces de concertation **(notamment les pools thématiques de la MdSC)** existants dans leur zone d'intervention et sur la thématique ciblée, afin d'expliquer de quelle manière leur projet s'articule avec ces derniers.

Les projets qui développent des **partenariats novateurs** entre des structures issues de différents secteurs (associatif, économique, entrepreneurial, etc.) sont particulièrement recherchés.

L'implication des partenaires et des bénéficiaires de l'action dans la réflexion, la conception et la gestion du projet, est également un critère déterminant.

La collaboration des candidats avec les médias par des articles de presse, des messages radiophoniques, l'animation de blog internet, est valorisée.

3.7 Modalités de financement

Le PISCCA propose deux types de guichets de financement :

- **Un guichet de financement sur 6 mois,** ouvert aux OSC proposant d'initier un projet novateur, avec une subvention du PISCCA allant de **6 600 000 FCFA minimum à 13 000 000 FCFA maximum,** pour une mise en œuvre en 2019.

- **Un guichet de financement pour un projet en deux phases de 6 mois,** ouvert aux OSC ayant une expertise avérée et souhaitant étendre leurs activités sur une plus longue période. Sous réserve des résultats obtenus à la fin de la première phase de 6 mois en 2019, et de la reconduction des fonds, la deuxième phase de financement pourra être allouée en 2020 dans le cadre d'un nouveau protocole de financement. Le montant total de la subvention sur ces deux phases de 6 mois ne pourra pas dépasser **26 000 000 FCFA.**

Les projets seront mis en œuvre sous forme de subvention directe au bénéficiaire, d'une durée maximale de 6 mois en 2019, à mettre en œuvre dans l'année civile (entre avril et octobre 2019). Le PISCCA pourra financer jusqu'à 90% du montant total des projets. Le porteur devra apporter une contribution d'au moins 10% du montant total.

La participation du bénéficiaire peut être :
- une contribution financière sur fonds propres sur l'ensemble des lignes du budget ;
- la valeur des fournitures de terrains, de locaux, de matériaux, de matériels ou d'équipements nécessaires à la réalisation du projet (valorisation possible) ;

- le coût des ressources humaines fournis par le bénéficiaire (valorisation possible).

Seront privilégiés les projets dont la contribution dépassera 10% sur fonds internes ou ayant mobilisés d'autres financements extérieurs complémentaires. Les cofinancements apportés par d'autres partenaires (organisations internationales, autres bailleurs de fonds, acteurs béninois publics ou privés) sont donc fortement encouragés. Par ailleurs, avant l'acceptation définitive d'un dossier, le porteur de projet, s'il a présenté dans son budget prévisionnel un cofinancement d'un (ou de plusieurs) autre(s) partenaire(s) financier(s) autre que le PISCCA, devra apporter la preuve qu'au moins 70% du cofinancement est assuré (lettre d'engagement des co-financeurs). Cette condition est importante pour ne pas mettre en difficulté l'exécution du projet soumis.

Un protocole de financement sera signée entre l'Ambassade et le représentant de l'OSC bénéficiaire, définissant les livrables attendus et les modalités de versement de la subvention.

Les subventions du PISCCA seront versées en deux tranches : 90% à la signature de la convention de financement, et les 10% restant, en fonction des montants justifiés, une fois tous les rapports administratifs, techniques et financiers, reçus et validés par la Maison de la Société Civile (MdSC).

3.8 Dépenses éligibles et non éligibles

Les coûts indirects (ou frais de fonctionnement) qui sont liés aux activités mises en œuvre seront éligibles à condition de ne pas dépasser une proportion raisonnable du montant total du budget, soit **10%** de frais de coordination et de suivi du projet, frais de fourniture et télécommunication, etc.

5% maximum du budget peut être réservé pour des imprévus. Ces dépenses devront être justifiées.

Les dépenses non éligibles concernent : les salaires, les frais en direction des médias (perdiems journalistes, annonces radios, papiers et télévisions), les constructions, l'achat de parcelle (terrains), l'achat ou la réparation de véhicules, la consommation d'eau, de gaz et d'électricité, la mise en place de fonds de roulement.

4. Comment participer à l'appel à projets du PISCCA et quand présenter son projet ?

Le processus d'appel à projet se déroulera en deux étapes :

- Une présélection sur la base d'une Note d'Intention de Projet (NIP),
- La sélection finale sur la base d'un Document de Projet (DC).

4.1 **1ère étape : du 14 décembre 2018 au 31 janvier 2019 (minuit)**

Durant cette période (6 semaines), les porteurs de projet devront rédiger une Note d'Intention de Projet (strictement limitée à 12 pages selon le modèle imposé).

Cette note devra être remplie à partir du formulaire téléchargeable sur le site internet de l'Ambassade de France au Bénin (bj.ambafrance.org/Appel-a-projets-PISCCA) ou de la Maison de la Société civile (www.mdscbenin.org – « Actualités »), puis renvoyée en format Word ou Excel au plus tard **le 31 janvier 2019** (minuit), à l'adresse électronique suivante : mathilde.beaudet@diplomatie.gouv.fr, en précisant l'objet « PISCCA 2019 – NIP, *nom de la structure* ».

La date limite de transmission de la Note d'Intention de Projet est fixée au Jeudi 31 janvier 2019 à minuit

Remarques complémentaires

1. Un candidat ne peut présenter qu'un seul projet dans le cadre de cet appel. Tout porteur présentant plusieurs dossiers verra la totalité de ses demandes rejetées.

2. Toute demande qui ne s'appuierait pas sur le formulaire ou qui serait envoyée après le 31/01/2019 à minuit ne sera pas étudiée. Les Notes d'Intention de Projet devront être obligatoirement transmises par voie électronique ; aucun dossier ne sera réceptionné directement au SCAC, ni sous format papier, ni sur clé USB ou sur CD. Toute demande manuscrite ou ne respectant pas ces contraintes sera rejetée.

3. Un accusé de réception informera le candidat de la bonne réception de son dossier. Il est inutile de contacter par mail ou téléphone le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France pour vérifier de sa bonne réception. Il est vivement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour envoyer la Note d'Intention de Projet afin d'éviter tout problème de dépôt.

4. Les NIP seront examinées par un Comité Consultatif composé de membres de la société civile béninoise, de partenaires techniques et financiers et du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France.

5. Les pièces administratives seront demandées lors de la seconde étape de l'appel à projets. Il est vivement recommandé à chaque porteur de projet de vérifier dès l'élaboration de la Note d'Intention de Projet qu'il possède les pièces qui seront demandées avant toute sélection définitive. Cette liste est accessible sur le site de l'Ambassade de France (bj.ambafrance.org/Appel-a-projets-PISCCA) et de la Maison de la Société Civile (www.mdscbenin.org – « Actualités »). Aucune pièce ne sera fournie lors de la soumission de la Note d'Intention de Projet.

6. Accompagnement :

- Des séances d'informations sur le PISCCA, le processus d'appel à projets et la méthodologie de rédaction d'une Note d'Intention de Projet seront organisées au niveau régional par la Maison de la Société Civile à partir du 9 janvier 2019. Le calendrier de ces séances sera accessible sur le site de l'Ambassade de France

(bj.ambafrance.org/Appel-a-projets-PISCCA) et de la Maison de la Société Civile (www.mdscbenin.org – « Actualités ») à partir du 21/12/2018.

- Les OSC pourront poser des questions du 14 décembre 2018 au 19 janvier 2019 à l'adresse suivante : mathilde.beaudet@diplomatie.gouv.fr – Les réponses seront regroupées et publiées au fur et à mesure sur les sites de l'Ambassade de France (bj.ambafrance.org/Appel-a-projets-PISCCA) et de la Maison de la Société Civile (www.mdscbenin.org – « Actualités »).

7. Après analyse des NIP, la présélection des candidats leur sera indiquée par email à partir du 25 février 2019. Il est inutile de contacter par mail ou téléphone le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France pour obtenir cette information. Des précisions seront apportées aux OSC non présélectionnées.

8. Toutes modifications des présents TdR et du calendrier seront indiquées sur les sites de l'Ambassade de France (bj.ambafrance.org/Appel-a-projets-PISCCA) et de la Maison de la Société Civile (www.mdscbenin.org – « Actualités ») et devront être prises en compte dans la NIP.

9. Au stade de l'analyse de la NIP, le candidat devra répondre sous 48h aux demandes de l'Ambassade de France et de la MdSC l'invitant à justifier ou à détailler le dossier produit.

4.2 **2ème étape : du 28 février 2019 au 20 mars 2019 (minuit)**

Les OSC présélectionnées devront envoyer un Dossier de Projet au plus tard le 20/03/2019 minuit (3 semaines). Pour cette étape, elles pourront bénéficier d'un service d'appui-conseil individuel auprès de la Maison de la Société Civile.

Le dossier devra être conforme à la trame mise à disposition des candidats présélectionnés sur les sites de l'Ambassade de France (bj.ambafrance.org/Appel-a-projets-PISCCA) et de la Maison de la Société Civile (www.mdscbenin.org – « Actualités »)

L'ensemble des pièces constitutives du dossier devra être envoyé ou déposé à l'Ambassade en tout état de cause avant le 20/03/2019 à minuit (1 exemplaire sous format papier et 1 exemplaire sous format numérique – CD ou clé USB). Tout dossier incomplet ou reçu après la date et l'horaire indiquées ne sera pas étudié.

La date limite de transmission du dossier est fixée au
Mercredi 20 mars 2019 à minuit

Le Dossier de Projet (format papier + format électronique) doit parvenir sous enveloppe scellée (par voie postale ou remise en mains propres) à l'adresse suivante :

Ambassade de France au Bénin
Service de Coopération et d'Action Culturelle
A l'intention de Mathilde Beaudet

APPEL A PROJETS PISCCA 2018 - 2019
Avenue Jean-Paul II - 01 BP 966 COTONOU
(En précisant sur l'enveloppe : Ne pas ouvrir)

Remarques complémentaires :

1. Le formulaire du dossier à remplir dans le cadre de la 2nde étape par les organisations présélectionnées, ainsi que la liste définitive des pièces administratives à fournir, seront téléchargeables à partir du 31/01/2019 sur le site de l'Ambassade de France (bj.ambafrance.org/Appel-a-projets-PISCCA) et de la Maison de la Société Civile (www.mdscbenin.org – «Actualités»).

2. Les OSC sont invitées à ne pas attendre, ni le dernier délai (le 28 février 2019), ni les résultats de présélection, pour concevoir le Dossier de Projet. Les documents de soumission sont disponibles à partir du 31 janvier 2019.

3. Un accusé de réception informera le candidat de la bonne réception de son dossier. Il est donc inutile de contacter par mail ou téléphone le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France pour vérifier sa bonne réception. Il est vivement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour envoyer le dossier complet afin d'éviter tout problème de dépôt.

4. Les dossiers présélectionnés seront examinés par un Comité Consultatif composé de membres de la société civile béninoise, de partenaires techniques et financiers et du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France.

5. Tous les dossiers éligibles seront évalués selon des critères de conformité au présent TdR (pertinence, faisabilité, durabilité, capacité opérationnelle, cohérence stratégique et budgétaire), retenus par l'ensemble des parties du comité consultatif du PISCCA.

6. Lors de la phase de sélection des projets finaux (du 28/02/2019 au 20/03/2019), l'ensemble des structures présélectionnées feront l'objet d'une visite de terrain dans la zone d'intervention proposée du projet, pour mesurer la pertinence des actions envisagées.

7. Au stade de l'analyse du Dossier de Projet, le candidat devra répondre sous 48h aux demandes de l'Ambassade de France et de la MdSC l'invitant à justifier ou à détailler le dossier produit.

5. Quels sont les critères de sélection ?

La vérification de l'éligibilité se basera sur :

- Le respect du délai d'envoi de la NIP et du Dossier de Projet ;
- Le respect des canevas fournis ;
- L'éligibilité du porteur de projet ;

- Le respect du montant et du pourcentage de la subvention demandée sur le coût total du projet ;
- Le respect de la participation financière du porteur ;
- Le respect des critères ciblant les bénéficiaires finaux ;
- Le respect de la durée du projet ;
- Le respect du domaine d'intervention, de la nature des dépenses liées au montant de la subvention demandée ;
- Le respect de la zone d'intervention du projet ;

Les projets devront garantir :

- Le respect des lois et réglementations en vigueur au Bénin ;
- Le respect scrupuleux des droits humains dans la conception et la mise en œuvre du projet ;
- La pérennité des actions, leur intégration dans le milieu social et leur adéquation, avec les priorités définies au niveau local et national et international, et l'engagement de la structure candidate à assurer un suivi à long terme ;
- L'absence d'impact nuisible du projet sur l'environnement ;
- La prise en compte et la justification des ODD et cibles priorisées par le Bénin, notamment les ODD 1 (Pas de pauvreté), ODD 4 (Education de qualité), ODD 5 (Egalité entre les sexes), ODD 8 (Travail décent et croissance économique), ODD 10 (Inégalités réduites) ;
- La collaboration avec les pools thématiques de la MdSC.

Les critères énoncés ci-dessous constituent enfin des éléments importants dans la sélection :

- Les OSC devront être adhérentes à la MdSC et à jour de leur cotisation;
- Les projets soumis devront répondre aux objectifs et composantes 1 ou 2 énoncés plus haut ;
- Les OSC seront fortement encouragées à se regrouper, à travailler en réseau et chercher des co-financements diversifiés ;
- Les OSC seront fortement encouragées à nouer des partenariats avec le secteur privé local, les collectivités et autres services compétents ;
- Les OSC devront justifier le choix des bénéficiaires et attester de leur vulnérabilité (enquêtes sociales) ;
- Les OSC devront proposer des projets pérennes qui ont un impact tangible vérifiable à la fin du financement. Les organisations soumissionnaires doivent ainsi pouvoir justifier de la viabilité de leur projet et prouver qu'elles auront les revenus nécessaires pour couvrir les frais d'exploitation ultérieurs pour maintenir les effets du projet dans le temps ;
- Les OSC devront justifier le choix des filières d'insertion retenues pour les bénéficiaires, en fonction du contexte économique local ;

- Les OSC devront justifier le choix des formations professionnelles retenues ainsi que les compétences des formateurs proposés ;
- Les OSC devront justifier de la prise en compte des politiques publiques locales (Mairies) et des actions d'encadrement social existant (CPS) ;
- Les OSC devront communiquer sur leur projet.

6. Récapitulatif du calendrier de l'appel à projets PISCCA 2019

14/12/2018	**Lancement de l'appel à projets** Formulaire accessible sur le site de l'Ambassade de France (bj.ambafrance.org/Appel-a-projets-PISCCA) et de la Maison de la Société Civile (www.mdscbenin.org – « Actualités») à partir du 14 décembre 2018.
Du 09/01/2019 au 18/01/2019	**Séances régionales d'information et guichets régionaux d'appui-conseil dans les 12 départements du Bénin** Les séances régionales d'information permettront de présenter l'appel à projets et ses modalités, mais aussi d'expliquer le montage de projets. Sur prise de rendez-vous, les OSC pourront également présenter leur projet à un conseiller lors des guichets d'appui-conseils afin de tester leur éligibilité et la pertinence de leur projet. (Calendrier disponible sur le site de l'Ambassade de France (bj.ambafrance.org/Appel-a-projets-PISCCA) et de la Maison de la Société Civile (www.mdscbenin.org – « Actualités» à partir du 21 décembre 2018).
31/01/2019 à minuit	**Date limite du dépôt des Notes d'Intention de Projet** (par courrier électronique format Word et Excel à l'adresse mathilde.beaudet@diplomatie.gouv.fr)
Semaine du 25/02/2019	**Communication de la liste des organisations présélectionnées**
Du 28/02/2019 au 20/03/2019	**Rédaction des documents de projet par les organisations présélectionnées** formulaire accessible sur le site de l'Ambassade de France (bj.ambafrance.org/Appel-a-projets-PISCCA) et de la Maison de la Société Civile (www.mdscbenin.org – « Actualités») à partir du 15 janvier 2019.
Du 28/02/2019 au 20/03/2019	**Appui conseil individualisé pour les structures présélectionnées** les structures présélectionnées sur note d'intention de projet et pour lesquelles cela sera jugé pertinent, bénéficieront du service d'appui-conseil de la Maison de la Société Civile. Elles seront individuellement

	suivies au cours de la rédaction de leur document de projet et bénéficieront des conseils de la MdSC pour le montage de projet (outils, liens logiques) et la rédaction du document final.
20/03/2019 à minuit	**Date limite du dépôt des Documents de projet par les structures présélectionnées** (format papier + numérique – CD ou clé USB)
Semaine du 08/04/2019	**Visite terrain**
Semaine du 15/04/2019	**Communication de la liste des projets sélectionnés, signature des protocoles de financement**
Fin avril 2019	**Versement des 1ères tranches et début des projets**
Fin octobre 2019	**Clôture et versement des 2ème tranches des projets**

7. Besoin d'informations complémentaires

Toute demande d'information complémentaire relative au présent appel à projets peut être formulée auprès de :

A l'Ambassade de France :
Mathilde BEAUDET
Chargée de mission société civile
mathilde.beaudet@diplomatie.gouv.fr
Tél : 21 36 56 69

ou

A la Maison de la Société Civile
info@mdscbenin.org
Tél : 21 04 78 70 / 21 32 67 70